Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20250403-DELIB29-2025-DE
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Commune de SAINT-PÉRAY
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
ARRONDISSEMENT DE TOURNON SUR RHÔNE
CANTON DE GUILHERAND-GRANGES

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 03 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Péray étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Frédéric GERLAND, Maire en exercice.

Etaient présents : Mme HART Céline, Mme QUENTIN-NODIN Agnès, M. LE GALL Matthieu, Mme VILLE LAM KAM Sandrine, M. GIRAUD Florian, Mme VOSSEY-MATHON Nathalie, M. DURAND Dominique (arrivé à 20h11), M. GUIGAL Bernard, Mme METTRA Mireille, M. CHAUVEAU Gérard, Mme PRADON-DIMBERTON Marie-Hélène, M. FRAISSE Damien, M. CHABOUD Stéphan, M. LAM KAM David, Mme BAUD GACHE Christel, Mme FORT-BRISQUET Stéphanie, Mme MARQUET Stéphanie, Mme CHARLES Sandrine, M. GUERIN James, Mme MARTIN Emilie, M. BEAL Thomas (arrivé à 20h03), M. JACQUET Frédéric, Mme BADIER Isabelle.

Etaient absents excusés : M. DUBAY Jacques (procuration donnée à M. LE GALL Matthieu), M. SAUREL Jacques (procuration donnée à Mme FORT-BRISQUET Stéphanie), M. LAMBERT Gabriel (procuration donnée à M. LAM KAM David), Mme CIMETTA Emmanuelle (procuration donnée à Mme MARTIN Emilie).

Était absent : Néant.

Secrétaire de séance : Mme METTRA Mireille.

OBJET : N°29-2025 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET ANNEXE LES PEYROUSES

Convocation faite le 21 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice	**28**
Nombre de présents	**24**
Nombre de pouvoirs	**4**
Nombre de votants	**27**

Mme Stéphanie FORT-BRISQUET, Conseillère Municipale Déléguée aux finances expose :

Le CFU (Compte Financier Unique) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif (CA) et au compte de gestion. Sa mise en place vise notamment à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes et à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

Le CFU fait apparaitre les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes, mais présente également les résultats comptables de l'exercice.

Pour 2024, le budget présente un déficit de 426 216 €, principalement en raison des acquisitions foncières réalisées pour assurer la maîtrise des terrains nécessaires à la mise en œuvre du projet. Cette maîtrise foncière constitue une étape déterminante, notamment dans la perspective de la réalisation de la déviation, qui contribuera à structurer et dynamiser l'aménagement futur du secteur.

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20250403-DELIB29-2025-DE
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025

BUDGET ANNEXE "LES PEYROUSES" - 2024 - CFU

FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLE	CFU 2024	CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLE	CFU 2024
011 - Charges à caractère général				426 216,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				426 216,00
011 - Charges à caractère général	6015	01	Achats stockés - Terrains à aménager	426 216,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	71355	01	Variation des stocks de terrains aménagés	426 216,00
011 - Charges à caractère général	6045	01	Achats d'études et prestations de services (terrains à aménager)	-					
65 - Autres charges de gestion courante				-					
65 - Autres charges de gestion courante	65888	01	Autres charges diverses de gestion courante	-					
TOTAL				426 216,00	TOTAL				426 216,00

INVESTISSEMENT

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLE	CFU 2024	CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLE	CFU 2024
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				426 216,00	16 - Emprunts et dettes assimilées				-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3555	01	Terrains aménagés	426 216,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	1641	01	Emprunts en euros	-
TOTAL				426 216,00	TOTAL				-

Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote de cette délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission Finances et Administration Générale réunie le 17 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe les Peyrouses.

Frédéric GERLAND

Maire de Saint-Péray

VILLE DE SAINT-PÉRAY Secrétariat Général

Mireille METTRA

Secrétaire de séance.